

Les grandes fonctions de l'entreprise

Comptabilité

Transcription vidéo – Séquence 6

Ce cours vous est proposé par Véronique PÉRÈS, Maîtresse de conférence, Université de Côte d'Azur et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Diapo 3

La dimension éthique et RSE ou Responsabilité Sociale des Entreprises, de la fonction comptable concerne à la fois :

- Les aspects moraux et éthiques liés aux pratiques comptables d'une entreprise ;
- Les aspects sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance liés aux activités de l'entreprise qui doivent être traduits en comptabilité par des indicateurs extra-financiers.

En d'autres termes, elle vise à assurer que les activités comptables d'une organisation soient réalisées de manière responsable et transparente, en tenant compte des conséquences sociales, sociétales et environnementales de ces activités.

Diapo 4

Les comptables cherchent donc à :

- Quantifier les indicateurs extra-financiers de l'impact des entreprises sur le monde,
- Tout en respectant eux-mêmes des normes et des pratiques éthiques.

Diapo 5

Dans cette séquence nous étudierons la dimension éthique et RSE de la fonction comptable. Nous détaillerons les activités comptables éthiques et aborderons l'évaluation des impacts sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance de l'entreprise.

Diapo 6

Commençons par les activités comptables éthiques.

Diapo 7

La comptabilité vise un objectif de transparence : les comptes doivent être réguliers et sincères et donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise et de son patrimoine. Pour respecter cet objectif de transparence, de régularité et de sincérité, la fonction comptable doit :

- Respecter des normes comptables
- Prendre en compte les parties prenantes de manière équilibrée

- Lutter contre la fraude et la corruption

Diapo 8

Pas de texte

Diapo 9

Le but d'une normalisation comptable est de :

- Garantir une transparence, grâce à l'harmonisation des pratiques des entreprises en matière comptable,
- Assurer une comparabilité entre les entreprises,
- Faciliter et optimiser les contrôles sur les comptes.

Diapo 10

Les normes comptables françaises sont édictées par l'Autorité des Normes Comptables ou ANC ;

Les normes comptables internationales sont conçues par l'International Accounting Standards Board ou IASB.

Plusieurs organismes travaillent sur le sujet de normes en matière de développement durable : notamment l'International Sustainability Standards Board : ISSB, ou l'European Financial Reporting Advisory Group pour EFRAG.

Diapo 11

Pas de texte

Diapo 12

La comptabilité éthique intègre les besoins et les préoccupations de toutes les parties prenantes comme les actionnaires, les salariés, les clients ou les fournisseurs.

Cela permet une prise de décision plus équilibrée.

Cela doit être traduit dans la manière de présenter les informations financières.

Diapo 13

Le principe d'une comptabilité éthique est de respecter des valeurs telles que : intégrité, rigueur, objectivité, compétence professionnelle pour établir, en toute responsabilité, des états financiers qui protègent l'intérêt de toutes les parties prenantes, de façon équitable.

Ainsi, le résultat de la période doit être déterminé par les comptables sans comportements opportunistes pour l'une ou l'autre des parties.

Par exemple : un dirigeant pourrait être tenté de favoriser ses actionnaires ou bien ses salariés dans le choix des méthodes d'élaboration des états financiers.

Diapo 14

Pas de texte

Diapo 15

La fonction comptable doit être vigilante pour détecter et prévenir les fraudes comptables et la corruption au sein de l'entreprise.

Cela implique la mise en place d'un contrôle interne adéquat, c'est à dire de procédures de sécurité, et d'une culture de conformité et de probité.

Diapo 16

Il existe :

- Un code international de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Federation of Accountants ou IFAC,
- Un code de déontologie pour les experts-comptables et un autre pour les commissaires aux comptes,
- Des normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme inspirées par l'organisme d'état TRACFIN.

Diapo 17

Abordons maintenant l'évaluation des impacts sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance de l'entreprise.

Diapo 18

L'idée d'une comptabilité « verte » est celle de favoriser, à travers le concept de la responsabilité sociétale des entreprises : la RSE, une prise de conscience de l'entreprise sur son rôle à jouer dans trois domaines : environnemental, social et sociétal et de gouvernance. L'environnement, l'économie et la société sont donc les 3 piliers de la RSE.

La fonction comptable cherche à quantifier les indicateurs extra-financiers liés à ces trois domaines pour analyser l'impact des entreprises sur le monde.

Diapo 19

La directive européenne CSRD, Corporate Sustainability Reporting Directive, ainsi que les normes européennes d'informations de durabilité « ESRS », European Sustainability Reporting Standards, de l'EFRAG, European Financial Reporting Advisory Group, s'appliqueront progressivement à compter de janvier 2024.

Les entreprises devront fournir des informations « plus détaillées » sur leur impact environnemental, social et sur les droits humains, en s'appuyant sur des critères communs dans un reporting extra-financier.

Diapo 20

Pour l'instant, seules les entreprises cotées de plus de 500 salariés ont une obligation de reporting extra-financier, dit reporting RSE ou ESG : Environnement Société et Gouvernance.

Ce reporting contient 3 types d'informations :

- Des informations sociales et sociétales telles que : l'égalité hommes/femmes, l'insertion des travailleurs handicapés, les dialogues avec les parties prenantes ou encore la considération des questions de santé et de sécurité des consommateurs,
- Des informations environnementales telles que : toutes les actions en lien avec le développement durable, comme la préservation des ressources ou la lutte contre la pollution,
- Des informations sur le mode de gouvernance telles que : la présentation de l'activité et des principaux outils mis en place en matière d'éthique et de transparence ainsi que les engagements et objectifs.

Diapo 21

Les comptables doivent faire preuve d'éthique dans la prise de décisions financières, en évitant les conflits d'intérêts et en agissant dans l'intérêt supérieur de l'entreprise et de toutes ses parties prenantes.

Ils doivent faire preuve de compétence et d'intégrité pour produire une information transparente et s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise, sans manipulation ou dissimulation d'informations.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) défend l'idée d'une économie éthique basée sur l'humain, les ressources et l'environnement.

Les entreprises sont encouragées voire obligées de publier des rapports sur leurs performances en matière de responsabilité sociale, sociétale, environnementale et de gouvernance.

La fonction comptable doit donc intégrer les impacts des activités de l'entreprise lors de l'établissement des comptes annuels.

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise – Comptabilité, Véronique Pérès, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un